

RÈGLEMENT PARTICULIER

TOUR AMBERT LIVRADOIS FOREZ FEMMES 9 & 10 MAI 2026

ARTICLE 1 – ORGANISATION

Le 2^{ème} Tour Ambert Livradois Forez Femmes est une organisation de l'Union Cycliste Ambert Auvergne (UC2A), affiliée à la Fédération Française de Cyclisme (FFC). Il se déroule conformément à la réglementation fédérale 2026 de la FFC.

Cette course sera organisée en prologue du Tour Ambert Livradois Hommes, sur les mêmes parcours, avec un départ anticipé de 1h 30 mn.

ARTICLE 2 – TYPE D'ÉPREUVE

Cette épreuve est inscrite au calendrier de la Coupe de France N1 de la Fédération Française de Cyclisme (FFC). Elle est organisée conformément au règlement des Coupes de France de la FFC, lequel s'applique intégralement à cette compétition.

ARTICLE 3 – PARTICIPATION ET ENGAGEMENT

L'engagement de l'équipe doit être effectué au plus tard le 30 avril 2026.

. Votre DS peut effectuer l'inscription de l'équipe en envoyant le bulletin officiel d'inscription ;

BULLETIN D'INSCRIPTION

à l'adresse suivante :

UC2A - Maison du vélo
274 Esplanade Robert Lacroix
L'inscription sera prise en compte une fois le paiement effectué

CONTACT

Monsieur Mathieu DEBARGES
Union Cycliste Ambert Auvergne
Maison du Vélo
274 Esplanade Robert-Lacroix - 63600 Ambert
0760050902

L'engagement doit être fait sur un bulletin officiel. Toutes les rubriques sont à compléter, dont l'identité des 8 coureuses titulaires et des remplaçants, ainsi que les codes UCI-ID.

Ne pas omettre de renseigner l'encadrement de l'équipe (directeur technique et mécanicien), numéros de licences obligatoires et numéros de téléphones mobiles.

Les équipes mixtes ne sont pas admises.

ARTICLE 4 – PERMANENCE

Une permanence est assurée au Collège Alexandre Vialatte de St Amant Rocha Savine, samedi 9 mai de 9h30 à 11h30.

La confirmation des partants et la remise des dossiers, des dossards et des plaques de cadre se fait à cette permanence.

La réunion des directeurs sportifs est organisée à 11h30 au même endroit, en présence des membres du collège des arbitres.

Le tirage au sort de l'ordre des voitures se fera selon la réglementation fédérale de la FFC.

ARTICLE 5 – DÉPARTS

Le samedi à 13h00 devant la mairie de St Amant Rocha Savine

Le dimanche matin à partir de 7h45 contrôle des vélos au départ à Fournols, premier départ 8h30. Seuls les vélos dûment réglementaires sont autorisés.

Le dimanche après-midi à 13h30, Place Charles De Gaulle à Arlanc.

ARTICLE 5 BIS - PRÉSENTATION ET ÉMARGEMENT

La présentation et l'émargement sont obligatoires pour tous les participants

Le samedi la présentation et l'émargement se dérouleront sur le podium de présentation 1h avant le départ.

Le dimanche matin l'émargement se fera juste avant le départ après le contrôle du vélo

Le dimanche après-midi la présentation et l'émargement se dérouleront sur le podium 30min avant le départ

ARTICLE 6 – FLÉCHAGE

Pour les trois étapes, le parcours est fléché au sol avec la mention TALF. Un panneauage pour le kilométrage, les primes et les Grands Prix de la montagne (GPM) est installé.

ARTICLE 7 – RAVITAILLEMENTS ET ZÔNES COLLECTES

Les ravitaillements pourront se faire selon la réglementation fédérale, au niveau des voitures de Directeurs Sportifs, du 30^{ème} Km jusqu'à 20 km de l'arrivée. De plus, le ravitaillement pourra se faire « pied à terre », dans les zones matérialisées « ravitaillements et collectes » suivantes :

Durant la 1^{ère} étape, Zone 1 du Km 45,2 au Km 45,6 et Zone 2 du Km 76,0 au Km 77,0.

Durant la 3^{ème} étape, Zone 1 du Km 22,7 au Km 24,0, Zone 2 du Km 43,2 au Km 44,2 et Zone 3 du Km 66,0 au Km 67,0.

Des panneaux spécifiques sont installés sur chacune de ces zones de ravitaillements / Déchets.

ARTICLE 8 – ASSISTANCE TECHNIQUE - DÉLAIS

Le dépannage des coureurs est assuré tout au long de l'épreuve par deux véhicules neutres mis à leur disposition.

La gestion de tous les véhicules de dépannage est assurée selon la réglementation fédérale de la FFC par le président du collège des commissaires.

Les délais d'élimination du samedi sont annoncés le jour de l'épreuve par le Président du collège des commissaires après avoir pris connaissance du circuit.

ARTICLE 9 – SÉCURITÉ

Les coureurs et les véhicules suivants doivent respecter le code de la route. La route empruntée par la course n'est pas à usage privatif.

La sécurité est organisée comme suit :

- aux intersections par des cibistes et des signaleurs bénévoles ;

- en course par des motards civils ;

- les secours sont assurés en course par un médecin, des infirmiers et une ambulance.

Par sécurité, les organisateurs se réservent le droit d'arrêter tout coureur qui se situerait à plus de 10 minutes du peloton principal.

ARTICLE 10 – CLASSEMENTS – PROTOCOLE - DÉLAIS

Tous les maillots distinctifs doivent être portés par les coureuses sur toutes les étapes. Les coureuses porteuses d'un maillot distinctif seront appelées en première ligne sur la dernière étape.

Le classement est assuré par la photo finish vidéo et les transpondeurs.

Toute réclamation relative au classement est à déposer selon la réglementation fédérale de la FFC. La cérémonie protocolaire se déroule au podium, dès l'arrivée, avec les coureuses suivantes (sous peine de sanctions) :

Samedi

- 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} de la 1^{ère} étape
- 1^{ère} des GPM
- 1^{ère} des sprints
- 1^{ère} des U19

Dimanche matin

- 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} de la 2^{ème} étape
- 1^{ère} du classement général
- 1^{ère} des GPM au classement général
- 1^{ère} des sprints au classement général
- 1^{ère} des U19 au classement général

Dimanche après-midi

- 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} de la 3^{ème} étape
- 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} au classement général
- 1^{ère} des GPM au classement général
- 1^{ère} des sprints au classement général
- 1^{ère} des U19 au classement général
- 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} équipe au classement général.

Toutes les coureuses au départ d'une étape du Tour Ambert Livradois Forez doivent terminer chaque étape dans les délais prévus par l'organisateur :

1^{ère} étape 20% du temps du vainqueur

2^{ème} étape 30% du temps du vainqueur

3^{ème} étape 15% les coureuses seront arrêtées au 1^{er} passage à Ambert après 16h10.

ARTICLE II – DOTATIONS

La dotation de l'épreuve est la suivante :

1^{ère} étape 610 € / 20 (122/91/73/61/49/

43/34/27/18/12/11/9/9/8/8/7/7/6/6)

2^{ème} étape : 540 € / 20 (109/80/65/54/

44/38/30/25/16/11/9/8/8/8/7/6/6/6/5/5)

3^{ème} étape : 540 € / 20 (109/80/65/54/

44/38/30/25/16/11/9/8/8/8/7/6/6/6/5/5)

Général : 854 € / 20 (171/127/102/85/69/

59/47 /38/26/17/15/12/12/12/11/11/11/9/9)

Primes : 305 € / 10 (62/53/46/38/26/21/18/15/14/12)

Par addition de points 5 / 3 / 1 à chaque sprint sur les deux étapes en ligne.

GPM : 381 € / 10 (77/61/53/46/37/27/26/21/18/15)

Ce classement sera déterminé en fonction du nombre de points acquis sur les deux étapes en ligne selon le barème suivant :

- côte de 1^{ère} catégorie : 7 / 5 / 3 / 2 / 1 point ;

- côte de 2^{ème} catégorie : 5 / 3 / 2 / 1 point ;

- côte de 3^{ème} catégorie : 3 / 2 / 1 point.

ARTICLE 12 – HÉBERGEMENT

L'hébergement et les repas seront gérés en fonction des options choisies au moment de votre inscriptions sur la plateforme.

ARTICLE 13 – PARCOURS

La carte et le profil altimétrique de chaque étape sont annexés au présent règlement.

ARTICLE 14 – ENVIRONNEMENT

Le Tour Ambert Livradois Forez se déroule dans le parc naturel Livradois-Forez. Il est impératif de jeter ses déchets dans les zones matérialisées ou de les donner « en main-propre » à la voiture des DS ou aux assistants sur le bord de la route.

L'organisation décidera des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion en cas de non-respect.